CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE d'une part
L'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour le musée Girodet, sis 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis - CS 10 317-45125 Montargis cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul BILLAULT, dûment habilité à cet effet,
Ci-après dénommé « l'AME » ;

ET d'autre part
La radio MEGA FM, l'esprit local, sis 7 impasse Maupin 45110 Châteauneuf-sur-Loire,
rreprésentée par son Vice-Président, Monsieur Stéphane Berducat,
Ci-après dénommé « MEGA FM ».

Il A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION
La présente convention règle les rapports entre MEGA FM et l'Agglomération Montargoise, pour son service le musée Girodet dont MEGA FM propose de faire la promotion.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE MEGA FM
MEGA FM s'engage à promouvoir le musée Girodet et ses activités sur ses ondes à partir d'éléments rédactionnels ou audio fournis par le musée.
MEGA FM s'engage également à faire la promotion du musée Girodet par le biais de son site web et de ses réseaux et à faire gagner des entrées au musée à ses auditeurs.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'AME
L'Agglomération Montargoise s'engage à fournir à MEGA FM des entrées gratuites du musée Girodet à faire gagner à ses auditeurs dans la limite de 12 coupons de 2 entrées par an.

ARTICLE 4 – DUREE
La présente convention entre en vigueur le jour de sa signature par les parties et est reconductible tacitement.

Fait en trois exemplaires,
A Montargis, le 2024.

Pour MEGA FM,
Le Vice-Président de MEGA FM,
Stéphane BERDUCAT

Pour l'Agglomération Montargoise,
Le Président de l'AME
Jean-Paul BILLAULT